



Monsieur COLLOMB Gérard
Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur
1 Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Villeneuve Loubet, le 20 mars 2018

FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09
Fax: 04 93 29 79 98
secretariat@faspp-pats.org

Affiliée à la FA-FPT

Objet : Annulation concours de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018

Envoyé par fax et par courriel

Monsieur le Ministre d'État,

Le ministère de l'Intérieur a une nouvelle fois choisi d'annuler le concours de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018. Cette décision est aussi regrettable, que révélatrice de la considération que vous portez à l'encadrement de proximité des SDIS, dans la continuité des arbitrages réalisés ces dernières années.

Depuis 2015, aucun concours de capitaine n'a plus été organisé, renvoyant ainsi les perspectives d'évolution professionnelle des lieutenants aux calendes grecques. La catégorie B de notre filière avait déjà été bien malmenée lors des dernières réformes, il faut à cela ajouter un mépris incompréhensible.

Après les capitaines, victimes de l'organisation d'un examen professionnel de commandant cabalistique, durant lequel la discrimination et l'arbitraire ont présidé aux débats, la DGSCGC s'obstine en s'attaquant aux lieutenants. Décidément il ne fait pas bon être sur le terrain à notre époque.

Si pour les premiers nous attendons impatiemment le rapport du président du jury, nous allons engager une procédure devant les juridictions administratives, pour que ce camouflet soit reconnu et que jamais pareille humiliation ne soit à nouveau infligée à des cadres « opérationnels ». Les complices n'échapperont ainsi pas à un examen de conscience, pour ceux qui en sont pourvus.

Pour ce qui en est des lieutenants, nous déplorons qu'ils soient si insignifiants à vos yeux. Le nombre de prétendants augmente au gré des années blanches de ce concours interne tant espéré. Quand enfin un concours sera organisé, pour absorber le trop grand nombre de candidats, à l'instar de l'examen de commandant, sera-t-il bâclé ? Pour gripper l'ascenseur social, vous avez pourtant intégré une énième épreuve écrite superfétatoire, qui ne correspond en rien à ce que fait un capitaine au quotidien. Vos services savent-ils seulement ce que fait un officier, en dehors des directeurs départementaux ?

Réf : AG.FA/038-2018

Copie à Monsieur le
directeur de la DGSCGC

.../...

Cela vous importe peu, il est clair que votre attention se porte sur la haute hiérarchie, avec une bienveillance aussi aveugle qu'imméritée. Au point que malgré un encadrement supérieur pléthorique, vous avez choisi d'organiser et un concours interne de colonel et un examen professionnel de colonel. Il devait vraiment y avoir urgence pour supprimer un concours de capitaine pour la 3^e année consécutive, « *et en même temps* » permettre à des officiers supérieurs d'atteindre le dernier étage de la pyramide.

Nous ne défendons pas un droit à la promotion des officiers, mais un droit à défendre leurs chances, le droit à faire valoir leur expérience, le droit à ce que soient reconnus leurs mérites, dans l'espoir de progresser.

Vos services, dont la plume est parfois guidée par ceux-là même qui votent, aveuglement, tout ce qui leur permettra de préserver leurs rentes et de fermer la porte derrière eux, restent sourds à cela dans un mépris de classe indigne de ce grand ministère régalien.

En quelques années, un déclassement par une réforme inique des emplois de directions, un examen de commandant frisant le ridicule et maintenant une annulation de concours, sous de dérisoires prétextes de contexte économique, démontrent toute l'incapacité de notre ministère de tutelle à gérer quarante mille pompiers professionnels avec respect.

Pour les lieutenants qui chaque jour sont sur le terrain, exposés aux risques, assumant avec responsabilité leur rang, nous demandons instamment l'organisation d'un concours de capitaine de sapeur-pompier professionnel dès cette année.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'État, l'expression de notre haute considération.

Le Président fédéral, André GORETTI

